

Déclaration liminaire devant le CCMMEP

Séance du 22 janvier 2021

L'existence d'une carence avant de permettre le remplacement d'un enseignant absent est préjudiciable aux élèves. Elle est très problématique pour les chefs d'établissement du 1^{er} degré qui sont souvent amenés à prendre eux-mêmes les élèves en charge. En cas de décharge de direction complète, cet accueil se fait au détriment de leurs fonctions de direction. En cas de décharge incomplète, la répartition des élèves entre d'autres classes, au-delà des difficultés d'encadrement pour les collègues, pose un double problème sanitaire : impossibilité de respecter la distanciation physique et de respecter la « limitation du brassage requise » (selon les termes du protocole sanitaire). **Le Snec-CFTC demande la suppression de la carence en cas de remplacement**, quel que soit le motif de l'absence, qui ne résoudra certes pas tous les problèmes mais les limitera significativement.

Les mesures de « revalorisation » décidées pour 2021 laissent le pouvoir d'achat de plus des deux tiers des personnels continuer à s'effondrer, sauf avancement d'échelon ou de grade ou de réussite à un concours. Les attentes des collègues en matière de revalorisation sont d'autant plus fortes au sortir du Grenelle de l'Education que le Ministre a évoqué une « revalorisation historique ». Il ne faudrait pas décevoir les attentes ; la rupture, bien entamée, serait alors complète entre les maîtres et leur ministère et la perte de confiance définitive. Le Ministre a revalorisé au 1^{er} janvier 2021 la nouvelle bonification indiciaire de certains personnels du Ministère et de ses établissements déconcentrés de 14,6 % et 27,3 %. Nous n'entendons aucunement critiquer ces augmentations ni induire qu'elles ne seraient pas méritées ; nous espérons cependant que les maîtres et les AESH bénéficieront eux aussi de revalorisations significatives et méritées !

Concernant la situation sanitaire, les cas avérés d'infection par les variants anglais et sud-africains du Covid-19 se multiplient sur le territoire. Le dernier point de situation hebdomadaire montre une forte progression des cas positifs tant chez les personnels que chez les élèves (+17 % en 24 heures). Nous attendons des évolutions fortes du protocole sanitaire pour protéger les personnels et les jeunes.

- Le HCSP a préconisé le retrait des masques grand public de type 2. **Dans la mesure où il n'est pas possible de distinguer les deux types de masques grand public, nous demandons que le port du masque chirurgical soit imposé pour tous.**
- Nous attirons l'attention sur le risque accru pour **les personnels des classes maternelles où les enfants ne portent pas de masque**. Ceux-ci **nous semblent devoir être vaccinés rapidement et prioritairement** (sans préjudice pour les personnels « vulnérables »).
- Nous demandons que le **respect de la distanciation** soit obligatoire dans les salles de classe, ce qui implique de ne plus considérer l'**hybridation** comme une simple option. A défaut, il faudra que les personnels concernés soient vaccinés prioritairement et rapidement.
- Dans l'attente de tests plus systématiques, la **prise de température à l'entrée des établissements** ne permet pas de dépister les personnes asymptomatiques mais elle permet de limiter le nombre de cas positifs admis dans l'établissement.
- Nous réitérons notre demande de **préconiser la mise en place dans les salles non ventilées en permanence de purificateurs d'air** (dont certains modèles ont été testés positivement ailleurs).
- Nous sommes toujours dans l'incompréhension de la **discordance entre le nombre de cas communiqués par le Ministère et les données de l'ARS par tranche d'âges**.